

Délibération n°2024-72
Le Conseil d'administration, en sa séance du 25 octobre 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2024-32 du 3 juin 2024 portant révision du guide de l'achat,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du règlement d'un jeu-concours

Les membres du Conseil d'administration approuvent le règlement du jeu-concours « osez l'éloquence » organisé au printemps 2025, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 28 octobre 2024

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 31 octobre 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 31 octobre 2024